RAPPORT DE CONSULTATION

Rapport de consultation relatif à la consultation publique organisée dans le cadre du Plan d'Adaptation pour la Région Wallonne 2025-2035

31/01/2025

1. Introduction

En conformité avec les dispositions légales décrites dans l'article 15 du décret électricité wallon, §1er, Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport local, soumettra à la CWaPE son plan d'adaptation du réseau de transport local wallon 2025-2035.

En ligne avec le même article, Elia a organisé une consultation publique de son projet du plan d'adaptation wallon du 15 octobre 2024 jusqu'au 19 novembre 2024. La consultation publique a résulté en trois réponses des partie prenantes, tous les trois introduites de manières complètement non confidentielle. Dans le présent document, Elia compile les différentes réactions et avis non confidentiels reçus et formule ses réponses.

Les réponses et les opinions obtenues ont été divisées en un certain nombre de thèmes. Ces thèmes constituent la base de la structure de la présente note, chaque thème présentant d'abord une vue d'ensemble des réponses et des avis obtenus, suivie d'éléments de réponse d'Elia.

2. Aperçu des réactions et avis

Le Tableau 1 fournit une liste des 3 parties qui ont soumis une réaction non confidentielle au projet de plan d'adaptation 2025-2035 dans le cadre de la consultation publique. Chaque réaction et avis se voit attribuer une abréviation qui sera utilisée tout au long du document pour désigner la partie concernée.

Tableau 1 : aperçu des réactions non confidentielles à la consultation publique

Partie	Abréviation
Christian Sinclair	[CSI]
FEBELIEC	[FBL]
FEBEG	[FBG]

3. Remarques reçues lors de la consultation publique

3.1. Coûts & financement

3.1.1. Financement des réseaux

[CSI]	*2. Investissements nécessaires : Les investissements prévus pour les infrastructures sont importants et semblent bien planifiés. Cependant, il serait intéressant de voir comment ces investissements seront financés et quels seront les impacts économiques pour les consommateurs.*
[FBL]	*Febeliec appreciates the opportunity offered by Elia to react to the draft development plan. Febeliec has always supported investments in electricity grids (transmission as well as distribution) to the extent that they facilitate market functioning and market integration and thus contribute to more competitive prices for electricity as a commodity. Febeliec observes that the focus of the draft Elia plan only partly concentrates on this aspect, but mainly aims at facilitating the energy transition. Febeliec clearly supports this long term objective but would at the same time like to express its concerns about the financing of the grid developments needed to facilitate this transition in the electricity system. Today, this financing cost, based on the current tariff methodology and tariffs, is charged (directly and indirectly) exclusively to electricity grid users, which risks to jeopardise competitiveness of industrial electricity consumers in a European and, a fortiori, a global context. Febeliec therefore insists on the need to accompany the shifting focus of the goals of grid development by a discussion on the financing mechanisms of the electricity grids. To the extent that further electrification of society (load aspect) and the development of decentralised (intermittent) renewable generation facilities, often not close to demand locations, require additional grid investments, a broad debate on the financing mechanisms seems urgently needed. The proposed plan does not cover this aspect.*

(1) La question du financement des réseaux est en effet incontournable et doit faire l'objet d'une discussion avec les acteurs concernés. Elle ne relève cependant pas du cadre du Plan d'Adaptation wallon ni des missions du gestionnaire de réseau de transport local sur base des dispositions décrétales. Nous invitons Febeliec à faire part de ses propositions sur ce sujet. Elles pourront ainsi alimenter le débat politique nécessaire ainsi que le processus d'établissement de la future méthodologie tarifaire mené par la CREG en consultation avec les acteurs du secteur.

3.1.2. Transparance sur les coûts

[CSI]	*1. Transparence des coûts : Il est essentiel que les coûts des investissements prévus soient clairement communiqués aux consommateurs. Une transparence totale sur les coûts et les bénéfices attendus peut aider à justifier les augmentations potentielles des tarifs.*
[FBL]	*Moreover, Febeliec was very surprised to notice that the Walloon development plan 2025-2035 does not contain any financial information, not on costs nor on benefits, not even in general terms. This makes it impossible to provide any meaningful opinion on the extent that the proposed developments by Elia do constitute a positive overall benefit for grid users. Febeliec can only understand from Elia's proposal that only 9% of the budget is directly related to grid users and DSOs, 5% to functional and technological conformity, but 26% for sustainable development and a staggering 60% for the reliability of local energy supply, without any breakdown (or as mentioned before even absolute levels) of the costs. Based on experience of Febeliec over the years, these ten year development plans come with very high price tags and should warrant more in-depth information, including costs and benefits,*

	instead of merely a list of projects without even in every case a thorough justification and no financial information whatsoever, resulting in a blank cheque for Elia, which is considered unacceptable by Febeliec, taking into account that the cost for grid users though the tariffs is already doubling during this tariff period and many of these projects would lead to further tariff increases, to levels potentially no longer affordable for (industrial) grid users and thus potentially also additional very negative economic spillover effects. *Febeliec also wonders to what extent all the listed projects are truly necessary (referring also to the lack of any financial information and often even justification), in light also of the very bad track record of Elia regarding correctly estimating electricity consumption (Elia always grossly overestimating the Belgian electricity consumption, predicting for many years already hefty increases, yet only decreases have materialized up until now). If wrongly calibrated, the proposed list of (expensive) projects will definitely increase the TSOs regulated asset base and thus revenues and profits, while potentially not even being necessary and unduly increasing grid tariffs for decades to come. Febeliec is definitively not interested in financing increases in TSOs' RAB and revenue which do not lead to benefits for grid user. Febeliec invites Elia to assess the impact of the required investments on the financing conditions of Elia and on the future tariffs for grid users (and thus their competitive position for industrial consumers) if the current tariff methodology is maintained. Furthermore, Febeliec invites Elia to provide an estimate of the impact of the operations of the new assets on the OPEX and thus -again- on transmission tariffs. Febeliec also invites Elia to provide not only at least some cost estimates but also a range of possible additional costs, as experience shows that original figures are often underestimated because of unexpected and/or additional expenditures.*

(2) Le cadre décrétal wallon impose à Elia d'élaborer un plan d'Adaptation. Ce plan doit estimer les besoins en nouvelles capacité avec indication des hypothèses sous-jacentes (voir Chapitre 3) et proposer des projets pour couvrir ces besoins (voir Chapitres 4 à 6). L'élaboration du plan a par ailleurs lieu en collaboration avec la CWaPE qui, in fine, doit approuver le plan et donc les projets proposés par le gestionnaire de réseau.

Le montant des investissements et leur impact sur les tarifs font l'objet d'un traitement réglementaire détaillé et distinct, qui a lieu en marge de l'élaboration du Plan d'Adaptation. En effet, le cadre tarifaire régulatoire est fixé par le régulateur fédéral, la CREG, sur la base d'une proposition d'Elia, pour une période de quatre ans selon la méthodologie tarifaire. Lors du traitement du dossier tarifaire, la CREG s'attend à ce que les investissements prévus dans le plan de développement soient le résultat d'une politique responsable de la part d'Elia pour réaliser ces projets de manière efficace.

Les prévisions de consommation pour ce plan d'Adaptation sont établies sur base des scénarios de la dernière étude Adequacy & Flexibility qui ont fait l'objet d'une large consultation des acteurs de marché. Nous invitons Febeliec à participer aux consultations organisées dans le cadre de la prochaine étude (prévue pour mi-2025) afin d'établir au mieux ces prévisions.

3.2. Parties prenantes

3.2.1. Participation publique et engagement des parties prenantes

[CSI]	*3. Participation publique : La consultation publique est une étape cruciale pour s'assurer que toutes les parties prenantes, y compris les citoyens, puissent donner leur avis. Il serait intéressant de voir comment les commentaires du public seront intégrés dans la version finale du plan.*
[CSI]	*Impliquer les consommateurs et autres parties prenantes dans le processus de planification et de mise en œuvre peut aider à identifier des solutions rentables et à s'assurer que les besoins et préoccupations des consommateurs sont pris en compte.*
[FBG]	*La FEBEG remercie Elia pour sa disponibilité et le processus consultatif mis en place sur ce projet, et l'objectif de transparence qui en découle. Pour la FEBEG, le mise à disposition – à intervalle régulier - d'informations transparentes et prospectives sur le développement des réseau, et leurs consultations auprès des acteurs de marché, contribue à la mise en place d'un climat d'investissements prévisible et stable, qui est absolument nécessaire pour les candidats investisseurs.*

(3) Elia reconnaît l'importance d'impliquer les parties prenantes dans l'élaboration de ses plans de développement du réseau ainsi que dans leur réalisation. À cette fin, une consultation publique a été organisée dans le cadre du processus du plan d'adaptation wallon afin de recueillir les commentaires et les réactions des groupes de parties prenantes. Ceux-ci, ainsi que les réponses d'Elia, sont compilés dans le présent rapport de consultation. Le cas échéant, ces commentaires seront intégrés dans le plan d'adaptation actuel ou futur.

3.3. Besoins pour le développement du réseau

[FBG]	*Commentaires specifiques* *▪ Le projet plan d'Elia indique que seuls 8 postes sont saturés (p. 11). Pour la FEBEG, il serait utile de connaitre les postes exactement concernés par cette saturation.* *▪ Le projet de plan indique également que de nombreux postes 36 et 70 kV arrivent en fin de vie et seront remplacés par des postes vers des niveaux de tension plus élevés (4.1.1, p. 63). Également sur ce point, la FEBEG estime qu'il serait utile d'avoir plus de détails sur les postes concernés.* *De façon plus globale, la FEBEG estime que le plan gagnerait en transparence et lisibilité si celui-ci était accompagné d'une liste des postes/lignes concernés par les actions d'Elia.*

(4) Tous les postes concernés par les actions d'Elia, dans l'horizon du plan d'adaptation présent, sont mentionné dans la liste au tableau 5.2, et accompagnée d'une description dans le chapitre 6 du document.

3.4. Développement optimisé du réseau et flexibilité

3.4.1. Mise en œuvre d'indicateurs sur le suivi du développement des réseaux

[FBG]	*[…] la FEBEG estimerait opportun que le secteur puisse disposer d'une évaluation récurrente sur les évolutions du réseau au travers la mise en place d'indicateurs de performance quant à l'intégration des productions décentralisées. En particulier, la FEBEG insiste sur le besoin d'un monitoring précis*

	en matière d'activation de la flexibilité technique. La FEBEG plaide pour que de tels indicateurs puissent être mis en oeuvre en parallèle aux plans d'adaptation. La FEBEG estime que les indicateurs suivants sont de nature à apporter une mesure pertinente sur l'évolution du réseau et les activations en matière de flexibilité technique pour l'ensemble des acteurs en matière de production décentralisée : ▪ *Délais d'études et de raccordement.* ▪ *Capacités octroyées et flexibilité.* ▪ *Taux d'injection.* ▪ *Flexibilité technique :* o *Reporting sur les causes.* o *Durées des modulations.* o *Intensité en volumes de la modulation imposée.* o *Intensité de la modulation nécessaire et comparaison avec la durée et l'intensité de la modulation imposée.*

(5) Il est en effet nécessaire de garantir une transparence suffisante quant à l'intégration des productions décentralisées. A cette fin Elia rapporte déjà sur différents éléments liés aux indicateurs cités par la FEBEG.

Le règlement technique pour le transport local prévoit la réalisation annuelle d'un rapport de qualité par le gestionnaire de réseau. Ce rapport reprend différents indicateurs et informations utiles, notamment en ce qui concerne les délais d'études de raccordement. Il est soumis par Elia à la CWaPE qui en publie une analyse anonymisée chaque année.

Elia met également à la disposition des (futurs) utilisateurs de réseau un outil en ligne permettant à tous les (candidats) utilisateurs de réseau d'avoir une estimation de la capacité d'accueil du réseau dans la zone de leur projet pour un horizon de temps prédéfini (**Capacité d'accueil du réseau (elia.be)**). L'une des principales conclusions de cet outil est qu'un niveau limité et temporaire de flexibilité permet d'intégrer plus de capacité sur le réseau que celle encore disponible.

Concernant la flexibilité technique liée aux raccordements flexibles, l'AGW Tflex prévoit déjà des obligations de rapportage à la CWaPE. Par ailleurs, au niveau fédéral, Elia a travaillé à la mise en place d'un reporting des activations des raccordements flexibles dans le cadre d'un incitant de la CREG pour l'année 2024 (voir Décision (B)658E/84, premier objectif de l'incitant « Vision et roadmap sur la flexibilité pour la gestion des congestions et communication transparente sur l'activation de la flexibilité dans le cadre des contrats avec accès flexible »). Le projet de reporting a été décrit dans la **note de design d'Elia** établie dans le cadre de cet incitant et a été présenté lors du **workshop du 11 décembre 2024**. Dès que la confidentialité le permettra, il sera publié sur le site web d'Elia.

3.4.2. Développement optimisé du réseau et flexibilité

[FBG]	*La transition énergétique ne pourra être assurée sans investissements importants tant du côté des producteurs que de celui des gestionnaires de réseau. Le réseau existant, qui a été dessiné et développé dans un contexte tout à fait différent, ne permet pas le développement des projets nécessaires en vue de l'atteinte des objectifs de production renouvelable et d'électrification prévus et requis par la transition énergétique. A cet effet, il est fondamental pour la FEBEG que l'adaptation des réseaux ne soit pas uniquement dimensionnée en fonction de la situation actuelle, sur base d'une évolution*

	linéaire, mais soit dimensionnée en fonction des objectifs politiques repris des différents plans énergies climats, et adaptés en cas d'évolutions de ces objectifs. Face à ces défis et en vue de limiter au maximum les investissements dans l'infrastructure, il y a lieu de mettre en place une gestion des réseaux reposant sur une smartisation accrue et permettant de valoriser au mieux la flexibilité proposée par les utilisateurs de réseau qui le souhaitent. Le dimensionnement des réseaux doit tenir compte du potentiel de flexibilité pour optimiser les investissements de renforcement nécessaires et gérer les pointes. Un optimum économique doit être continuellement réalisé entre les investissements dans les réseaux, la gestion dynamique de ceux-ci et le recours aux services de flexibilité rémunérés. Au sujet de la flexibilité technique, la FEBEG rappelle que tout recours à la flexibilité par le GR doit être compensé, et ne voit pas les raisons qui permettraient de justifier une exception pour la flexibilité technique.
[CSI]	*5. Innovation technologique : Investir dans des technologies innovantes et des solutions intelligentes pour la gestion du réseau peut améliorer l'efficacité et réduire les coûts opérationnels, ce qui peut se traduire par des économies pour les consommateurs.*

(6) Comme l'indique Elia dans le Plan d'Adaptation, le développement du réseau de transport local wallon est anticipé sur base des scénarios élaborés en préparation de son étude Adequacy & Flexibility 2024-2034. Ces derniers tiennent compte des objectifs politiques repris des différents plans énergie climat. Ces scénarios font par ailleurs l'hypothèse d'une augmentation de la flexibilité disponible pour le système. Les besoins identifiés dans le plan tiennent dès lors compte de cette flexibilité et les projets qui en découlent résultent d'un optimum technico-économique.

La flexibilité technique est proposée dans le cadre de certains raccordements conformément au cadre législatif en vigueur en Wallonie. Ce régime ne sera dès lors proposé que : soit de manière temporaire dans l'attente d'un renforcement réseau prévu ou à prévoir, soit de manière permanente si l'investissement réseau nécessaire n'est pas jugé économiquement justifié selon la méthodologie applicable. Par ailleurs des compensations sont prévues pour ce type de flexibilité par le cadre législatif applicable.

Finalement, dans le cadre de l'incitant susmentionné (voir Décision (B)658E/84, second et troisième objectif de l'incitant « Vision et roadmap sur la flexibilité pour la gestion des congestions et communication transparente sur l'activation de la flexibilité dans le cadre des contrats avec accès flexible ») Elia a présenté lors de workshops en **novembre** et **décembre** sa vision et roadmap pour prendre en compte la flexibilité dans le cadre des développements et de la gestion opérationnelle du réseau. L'objectif, à terme, est d'intégrer cette approche dans les cadres réglementaires aux différents niveaux de pouvoir.

[CSI]	*2. Efficacité énergétique : Le plan devrait inclure des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, ce qui peut réduire la demande globale et, par conséquent, les coûts pour les consommateurs. Des initiatives pour encourager l'utilisation d'appareils plus efficaces et des pratiques de consommation d'énergie plus responsables peuvent être bénéfiques.*

(7) Le chapitre 4.3.9 du plan d'adaptation wallon décrit les mesures qu'Elia a déjà prises et continuera à prendre dans le cadre de l'efficacité énergétique, lié à l'opération et au développement du réseau, en lien avec l'objectif du plan d'adaptation wallon. Ce chapitre décrit les mesures susceptibles de réduire la consommation d'énergie opérationnelle d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport local, ainsi que les mesures visant à réduire ou à minimiser les pertes sur le réseau.

Il ne décrit pas les mesures visant à encourager l'efficacité énergétique chez les consommateurs finaux. Bien qu'Elia soutienne pleinement le principe de « l'efficacité énergétique d'abord », cet aspect n'entre pas dans l'objectif du plan et n'est donc pas abordé ici.

[CSI]	*3. Subventions et incitations : La mise en place de subventions ou d'incitations pour les consommateurs qui adoptent des technologies d'énergie renouvelable ou des pratiques d'efficacité énergétique peut aider à réduire les coûts à long terme.*

(8) Elia soutient pleinement ce point de vue. Cette compétence relève néanmoins des politiques publiques à mettre en place par les autorités wallonnes.

3.5. Impact environmental

[CSI]	*Impact environnemental : Le plan mentionne-t-il des mesures pour minimiser l'impact environnemental des nouvelles infrastructures ? La transition énergétique doit également prendre en compte la protection de l'environnement.*

(9) Elia soutient pleinement le point de vue que la transition énergétique doit également prendre en compte la protection de l'environnement. Pour cette raison, le chapitre 4.5.3 du plan d'adaptation wallon décrit les mesures qu'Elia a déjà prises et continuera à prendre dans le cadre de la protection de l'environnement, comme réduction du bruit, protection des eaux et sols, et protection de la faune et de la flore.

3.6. Grid operation and maintenance

[CSI]	*4. Maintenance et durabilité : Assurer une maintenance régulière et une durabilité des infrastructures peut éviter des coûts imprévus et des interruptions de service, ce qui est crucial pour maintenir un bon rapport qualité-prix.*

(10) Elia attache en effet une grande importance à l'entretien ponctuel et approfondi de son infrastructure. Elia s'efforce de développer et d'appliquer des technologies et des méthodes innovantes dans la gestion, la surveillance et la maintenance de ses infrastructures, comme le projet Asset Condition & Control décrit au point 4.3.9. Ceci contribue à la haute disponibilité du réseau d'Elia, qui est décrite au chapitre 2.4.2.3.

3.7. Adaptabilité du plan

[CSI]	*4. Flexibilité et adaptabilité : Le plan est-il suffisamment flexible pour s'adapter aux changements rapides dans le secteur de l'énergie, comme l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables ou les avancées technologiques ?*

(11) En conformité avec les dispositions légales (l'article 15 du décret électricité wallon, §1er), Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport local, soumet à la CWaPE son plan d'adaptation du réseau de transport local fondé sur l'offre et la demande existante ainsi que sur les prévisions en la matière. Cette récurrence permet à Elia de procéder à des ajustements très rapides en cas de besoin. En outre, le développement du réseau est un processus continu, Elia surveillant en permanence l'adéquation de son réseau aux besoins émergents.